



Bulletin Départemental des Bouches du Rhône

N° 63 du 04/05/2016

Sommaire

	Page
Division des Personnels Enseignants - DPE	
○ Fiche de poste Conseiller Pédagogique départemental Année 2016-2017	2
○ Appels à candidatures - Rentrée 2016 -	3
○ Appel à candidature Dispositif relais Collège Clair Soleil – Rentrée 2016 -	8
I.E.N Information et Orientation	
○ Circulaire affectation 2 nd degré – Année Scolaire 2015-2016	10

FICHE DE POSTE Année 2016/2017

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°9-1
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique départemental (CPD)
	PLACE DU POSTE	Attaché à l'IENa, inspecteur d'éducation nationale adjoint au directeur académique. Sous l'autorité hiérarchique directe de l'IENa
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Formation et accompagnement
	MISSIONS	Aide à la conception et à la mise en œuvre du volet départemental du plan académique de formation. Accompagnement des néo-professeurs des écoles (P.E.), conseillers pédagogiques (C.P.C.), maîtres formateurs (P.EM.F.) et directeurs d'école.
	FONCTIONS	En relation avec la DPE (division des personnels enseignants), implantation des professeurs stagiaires (PFSE) puis accompagnement des néo professeurs des écoles (PE) dans leur 1 ^{ère} année d'exercice (T1/T2). Accompagnement des candidats au CAFIPEMF, aide à la prise de fonction des PEMF, conseillers pédagogiques, directeurs d'école. Aide à l'élaboration du volet départemental du PAF : appel à projet à partir d'un cahier des charges préétabli, recensement des propositions et mise en forme du plan de formation. En lien avec la division des personnels, les circonscriptions et l'ESPE, aide à la mise en œuvre opérationnelle du plan de formation : planification, recherche des formateurs, gestion des remplacements.
	COMPETENCES	Expertise dans l'accompagnement et dans la formation. Expertise en pédagogie et didactique. Compétences relationnelles. Compétences organisationnelles. Maîtrise des TIC et de la bureautique. Forte disponibilité exigée.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	CAFIPEMF généraliste ou avec option
	NOMINATION	Audition par une commission d'entretien. Choix sur la base du profil recherché. Nomination à titre définitif.
	RÉGIME HORAIRE & DE CONGES	Temps plein. Régime horaire des personnels administratifs de la DSDEN.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les candidatures doivent être transmises s/c de l'IENa dont dépend le candidat et comporteront :</p> <ul style="list-style-type: none"> – un curriculum vitae, – une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation) et les deux derniers rapports d'inspection – l'avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale dont dépend le candidat. <p style="text-align: center;">A DPE DSDEN des Bouches-du Rhône 28 Boulevard Nédélec 13231 Marseille Cedex 1 : ce.dp13@ac-aix-marseille.fr</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 2 avril 2016 (papier ou courriel).</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés à partir du 18 avril 2016.</p>
	CONTACT	M Eric PENSO, IENa au 04 91 99 66 42 mail : ce.iena13@ac-aix-marseille.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Bouches-du-Rhône

éducation
nationale

Mél.

ce.ia13

@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

APPEL A CANDIDATURE DISPOSITIFS RELAIS **SUSCEPTIBLE VACANT**

Le collège AUGUSTE RENOIR recrute un enseignant pour son dispositif relais pour la rentrée 2016.

Contexte de l'établissement

Le collège REP + Auguste Renoir est le « siamois » du collège Edmond Rostand. Il se situe au cœur des cités des quartiers Nord de Marseille. Ce complexe scolaire reconstruit en 1997, ressemble à une oasis à l'équilibre précaire que les équipes pédagogiques préservent par un travail engagé.

Le conseil pédagogique est ici une force de proposition et a comme objectif de « travailler autrement ». Quel que soit le poste occupé, le personnel entend travailler en concertation et en cohérence pour la réussite de chacun des élèves.

Le collège s'est doté depuis plusieurs années d'un dispositif d'intégration scolaire qui pourra collaborer avec l'atelier relais.

La géographie des lieux le permettant, les locaux ont été adaptés aux besoins de ce nouveau dispositif alternatif au décrochage scolaire.

Objectifs d'un dispositif relais :

- aider l'élève à se réinvestir dans les apprentissages
- réinsérer l'élève dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle
- favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences, dont les compétences civiques.

o **Les missions de l'enseignant exerçant en dispositif relais :**

- pédagogiques : élaborer le projet pédagogique de la classe et les projets personnels des élèves, enseigner les différentes disciplines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, suivi pédagogique des élèves, intégrer l'AED dans ses pratiques pédagogiques

- administratives : construction des emplois du temps (classe, AED, intervenants et partenaires divers), participation aux réunions institutionnelles, élaboration du budget du dispositif, gestion du matériel, suivi administratif des élèves, renseignement des enquêtes départementales, académiques et nationales

- coordination : lien avec les équipes pédagogiques, de vie scolaire et de direction des établissements d'origine des élèves, les familles, l'AED, les intervenants et partenaires, présentation du dispositif dans les établissements, suivi des élèves (avant, pendant (stage) et après la session).

o **L'enseignant coordonnateur du dispositif relais doit un service de 21 heures. Il sera recruté parmi deux catégories de personnels :**

- Personnel du premier degré (PE) dont l'obligation réglementaire de service sera de 21 heures, réparties en 18 heures d'enseignement (face aux élèves) et 3 heures de coordination.

- Personnel du second degré (PCL ou contractuel) dont l'obligation réglementaire de service sera de 18 heures d'enseignement (face aux élèves), et 3 heures supplémentaires de coordination.

Les candidatures d'enseignant possédant un CAPASH option F ou un 2CA-SH seront appréciées.



o **Les compétences attendues de l'enseignant en dispositif relais sont :**

- Sens des relations, écoute, sens de la communication, respect de la confidentialité...
- Disponibilité, adaptabilité, compréhension et acceptation de cultures professionnelles différentes, aptitude à la négociation,
- Sens de l'organisation, savoir travailler en équipe,
- Esprit d'analyse, esprit de synthèse, qualité d'écriture.

2/2

Les personnels intéressés doivent déposer leur candidature par courrier à l'attention de l'Inspecteur d'Académie-directeur académique des services de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône dans un délai de 15 jours à compter de la publication de cet appel à candidature avec :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Dernier rapport d'inspection (pour les personnels titulaires)
- Avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale ou du chef d'établissement d'origine
- Avis du chef d'établissement d'accueil

Les candidats retenus seront reçus à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône pour un entretien avec une commission de recrutement.

La convocation sera adressée par voie de courrier électronique (il est donc impératif de transmettre sur le CV une adresse mail valide).

Pour les professeurs des écoles, cet appel à candidature s'adresse aux titulaires en poste dans le département des Bouches-du-Rhône. Pour les enseignants du secondaire la circonscription d'affectation est l'académie.

Le candidat retenu à l'issue des entretiens sera nommé à titre provisoire pour une période probatoire d'une année scolaire. Il sera nommé à titre définitif l'année suivante s'il le souhaite et si l'évaluation est positive.

Signé



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Bouches-du-Rhône

éducation
nationale

APPEL A CANDIDATURE CLASSE PASSERELLE **DEUX POSTES VACANTS**

Le collège EDGARD QUINET recrute deux enseignants pour les deux classes passerelles pour la rentrée 2016.

CLASSE PASSERELLE

Objectifs du dispositif	Re-scolarisation et orientation
Responsable PJJ	Directeur
Responsable EN	DASEN / IEN Marseille 11
Etablissement scolaire de rattachement	Collège Edgar Quinet
Enseignant	Titulaire recruté sur profil (ou faisant fonction)
Missions de l'enseignant	Cf. ci-dessous
Lieu d'implantation du dispositif	Chutes La Vie, plateforme UEAJ
Capacité d'accueil	24
Critères d'entrée	Elève déscolarisés depuis plusieurs mois Dossiers PJJ et EN
Protocole d'entrée	Commission d'affectation « ateliers relais » à l'IA Procédure simplifiée en cas d'urgence
Plateau technique (composition, postes et quotité)	2 postes d'enseignant, 2 postes d'assistants d'éducation, , 2 ETS PJJ, 2 éducateurs, 1 coordinatrice des classes passerelles, des partenaires (ADELIES et FAIL)
Indicateurs de fin de prise en charge	Orientation des élèves Prise en charge MGI en cas de non affectation
Sectorisation	Département, principalement Marseille

Objectifs des classes passerelles :

- aider l'élève à se réinvestir dans les apprentissages
- réinsérer l'élève dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle
- favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences, dont les compétences civiques.

o Les missions de l'enseignant exerçant en dispositif relais :

- pédagogiques : élaborer le projet pédagogique de la classe en partenariat avec la PJJ et les projets personnels des élèves, enseigner les différentes disciplines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, suivi pédagogique des élèves, intégrer l'AED dans ses pratiques pédagogiques, arriver à l'obtention du CFG pour les élèves en fin d'année.
- administratives : construction des emplois du temps (classe, AED, intervenants et partenaires divers), participation aux réunions institutionnelles, élaboration du budget du dispositif, gestion du matériel, suivi administratif des élèves, renseignement des enquêtes départementales, académiques et nationales

Mél.
ce.ia13
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1



2/2

- coordination : lien avec les équipes PJJ, avec l'autre enseignant et aide éducateur EN, et de direction de l'établissement support des élèves, les familles, l'AED, les intervenants et partenaires, présentation du dispositif dans les établissements, suivi des élèves (avant, pendant (stage).

o **L'enseignant coordonnateur des classes passerelles doit un service de 21 heures. Il sera recruté parmi deux catégories de personnels :**

- Personnel du premier degré (PE) dont l'obligation réglementaire de service sera de 21 heures, réparties en 18 heures d'enseignement (face aux élèves) et 3 heures de coordination.

- Personnel du second degré (PCL ou contractuel) dont l'obligation réglementaire de service sera de 18 heures d'enseignement (face aux élèves), et 3 heures supplémentaires de coordination.

Les candidatures d'enseignant possédant un CAPASH option F ou un 2CA-SH seront appréciées.

o **Les compétences attendues de l'enseignant en dispositif relais sont :**

- Sens des relations, écoute, sens de la communication, respect de la confidentialité...
- Disponibilité, adaptabilité, compréhension et acceptation de cultures professionnelles différentes, aptitude à la négociation,
- Sens de l'organisation, savoir travailler en équipe,
- Esprit d'analyse, esprit de synthèse, qualité d'écriture.

Les personnels intéressés doivent déposer leur candidature par courrier à l'attention de l'Inspecteur d'Académie-directeur académique des services de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône dans un délai de 15 jours à compter de la publication de cet appel à candidature avec :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Dernier rapport d'inspection (pour les personnels titulaires)
- Avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale ou du chef d'établissement d'origine
- Avis du chef d'établissement d'accueil

Les candidats retenus seront reçus à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône pour un entretien avec une commission de recrutement.

La convocation sera adressée par voie de courrier électronique (il est donc impératif de transmettre sur le CV une adresse mail valide).

Pour les professeurs des écoles, cet appel à candidature s'adresse aux titulaires en poste dans le département des Bouches-du-Rhône. Pour les enseignants du secondaire la circonscription d'affectation est l'académie.

Le candidat retenu à l'issue des entretiens sera nommé à titre provisoire pour une période probatoire d'une année scolaire. Il sera nommé à titre définitif l'année suivante s'il le souhaite et si l'évaluation est positive.

Signé

FICHE DE POSTE

Année 2016/2017

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°61
	INTITULE DU POSTE	ENSEIGNANT DE DISPOSITIF RELAIS
	PLACE DU POSTE	<p>Texte de référence : circulaire n° 2006-129 du 21 août 2006,</p> <p>Les dispositifs relais (classes et ateliers) constituent un des outils privilégiés de lutte contre le décrochage scolaire et la marginalisation sociale de jeunes soumis à l'obligation scolaire. Ces dispositifs reposent sur une coopération avec le ministère de la justice (direction de la protection judiciaire de la jeunesse), les collectivités territoriales (conseils généraux, communes...) et les associations.</p> <p>Un dispositif relais est rattaché administrativement à un établissement scolaire et placé sous la responsabilité du chef d'établissement. Il accueille des élèves provenant de plusieurs établissements scolaires, selon une répartition par zone ou par bassin de formation.</p>
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	<p>Les dispositifs relais (classes et ateliers) permettent un accueil temporaire adapté de collégiens en risque de marginalisation scolaire. Ils ne se substituent pas à l'enseignement spécialisé ou adapté. Les dispositifs relais ont pour objectif de favoriser la rescolarisation, la poursuite d'une formation et la resocialisation de ces élèves. Ils reposent sur l'acceptation des jeunes et de leur famille, souvent formalisée dans un contrat. L'accueil dans les dispositifs relais doit permettre aux élèves de construire et de réussir un projet de formation.</p>
	MISSIONS	<p>Aider l'élève à se réinvestir dans les apprentissages, le réinsérer dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle</p> <p>Favoriser l'acquisition du socle commun de connaissance et de compétences, dont les compétences civiques.</p>
	FONCTIONS	<p>Pédagogiques : élaborer le projet pédagogique de la classe (organiser les emplois du temps, choisir les partenaires) et les projets personnels des élèves (rencontres avec les familles, les intervenants et partenaires, les équipes pédagogiques ,l'administration du collège, mise en place des modalités de retour de l'élève dans le collège d'origine), enseigner les différentes disciplines du socle commun de connaissances et de compétences, en se dotant des moyens(carnet de liaison, évaluations, fiches de suivi, livret de suivi).</p> <p>Administratives : construction des emplois du temps (de la classe, de l'élève, AED, des partenaires et intervenants divers), la gestion du matériel, des sorties (logistique, et autorisations), suivi administratif des élèves,</p> <p>Coordination : participations aux réunions institutionnelles, lien avec les équipes pédagogiques des collèges ou de l'administration, les familles, les intervenants et partenaires, présentation du dispositif dans les établissements, suivi des élèves (avant, pendant et après le stage).</p>
	COMPETENCES	<p>Sens des relations et de la communication, écoute, respect de la confidentialité. Disponibilité, adaptabilité, aptitude à la négociation, compréhension et acceptation des cultures professionnelles différentes. Sens de l'organisation et du travail en équipe. Esprit d'analyse, de synthèse et qualité d'écriture.</p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	CAPA SH option F apprécié.
	NOMINATION	Nomination à titre provisoire la 1 ^{ère} année, puis à titre définitif l'année suivante si l'évaluation est positive.
	REGIME HORAIRE & DE CONGES	21 heures par semaine : 18 h d'enseignement et 3h de coordination.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature, avec une lettre de motivation, le dernier rapport d'inspection et un curriculum vitae, avis de l'IEN d'origine à</p> <p style="text-align: center;">DSDEN des Bouches-du Rhône 28 Boulevard Nédélec 13231 Marseille Cedex 1</p>
	CONTACT	Mme Bensussan IEN chargée du dispositif relais au 04 91 55 42 19



APPEL A CANDIDATURE DISPOSITIFS RELAIS

VACANT



Le collège CLAIR SOLEIL DE MARSEILLE recrute un enseignant pour son dispositif relais pour la rentrée 2016.

Contexte de l'établissement :

Environnement : le collège REP + est situé au carrefour de 4 cités, dans un quartier paupérisé avec une forte dégradation de l'habitat, à Marseille, dans le 14ème arrondissement. Il comporte 433 élèves, 84% de boursiers, les PCS regroupés des parents sont composés de 82.5% d'ouvriers et d'inactifs. Le personnel enseignant est jeune avec 56% de moins de 35 ans.

Spécificités internes : 6ème et 5ème Bi langues italien, 4ème et 3ème européenne italien, DP3, 3ème DP6, 3PRS, 6ème à thème.

Objectifs d'un dispositif relais :

- aider l'élève à se réinvestir dans les apprentissages
- réinsérer l'élève dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle
- favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences, dont les compétences civiques.

o **Les missions de l'enseignant exerçant en dispositif relais :**

- pédagogiques : élaborer le projet pédagogique de la classe et les projets personnels des élèves, enseigner les différentes disciplines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, suivi pédagogique des élèves, intégrer l'AED dans ses pratiques pédagogiques
- administratives : construction des emplois du temps (classe, AED, intervenants et partenaires divers), participation aux réunions institutionnelles, élaboration du budget du dispositif, gestion du matériel, suivi administratif des élèves, renseignement des enquêtes départementales, académiques et nationales
- coordination : lien avec les équipes pédagogiques, de vie scolaire et de direction des établissements d'origine des élèves, les familles, l'AED, les intervenants et partenaires, présentation du dispositif dans les établissements, suivi des élèves (avant, pendant (stage) et après la session).

o **L'enseignant coordonnateur du dispositif relais doit un service de 21 heures. Il sera recruté parmi deux catégories de personnels :**

- Personnel du premier degré (PE) dont l'obligation réglementaire de service sera de 21 heures, réparties en 18 heures d'enseignement (face aux élèves) et 3 heures de coordination.
- Personnel du second degré (PCL ou contractuel) dont l'obligation réglementaire de service sera de 18 heures d'enseignement (face aux élèves), et 3 heures supplémentaires de coordination.

Les candidatures d'enseignant possédant un CAPASH option F ou un 2CA-SH seront appréciées.



o **Les compétences attendues de l'enseignant en dispositif relais sont :**

- Sens des relations, écoute, sens de la communication, respect de la confidentialité...
- Disponibilité, adaptabilité, compréhension et acceptation de cultures professionnelles différentes, aptitude à la négociation,
- Sens de l'organisation, savoir travailler en équipe,
- Esprit d'analyse, esprit de synthèse, qualité d'écriture.

2/2

Les personnels intéressés doivent déposer leur candidature par courrier à l'attention de l'Inspecteur d'Académie-directeur académique des services de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône dans un délai de 15 jours à compter de la publication de cet appel à candidature avec :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Dernier rapport **d'inspection** (pour les personnels titulaires) **ou d'évaluation** (pour les personnels contractuels)
- Avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale ou du chef d'établissement d'origine
- Avis du chef d'établissement d'accueil

Les candidats retenus seront reçus à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône pour un entretien avec une commission de recrutement.

La convocation sera adressée par voie de courrier électronique (il est donc impératif de transmettre sur le CV une adresse mail valide).

Pour les professeurs des écoles, cet appel à candidature s'adresse aux titulaires en poste dans le département des Bouches-du-Rhône. Pour les enseignants du secondaire la circonscription d'affectation est l'académie.

Le candidat retenu à l'issue des entretiens sera nommé à titre provisoire pour une période probatoire d'une année scolaire. Il sera **maintenu sur le poste** l'année suivante s'il le souhaite et si l'évaluation est positive.

Signé



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Marseille, le 21 mars 2016



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Bouches-du-Rhône

Le directeur académique des services
départementaux de l'éducation nationale,

Division
IEN IO

à

Référence
BB/TS/CI/2016-03-21-015
Dossier suivi par
Bruno BARTIER
04 91 99 66 35
Thierry SONCARRIEU
04 91 99 66 45
Fax
04 91 99 68 98
Mél.
ce.iio13
@ac-aix-marseille.fr

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement du
second degré,
Mesdames, Messieurs les directeurs des CIO

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

**Objet : orientation et affectation des élèves dans le second degré – année scolaire
2015/ 2016 – bulletin départemental 2016.**

*Le cadre, les objectifs et l'organisation de l'orientation et de l'affectation 2016 sont définis dans le **Bulletin Académique spécial n°323 du 7 mars 2016** et la circulaire introductive de monsieur le recteur.*

J'invite chacun des acteurs et responsables des établissements scolaires et des CIO à s'y reporter.

Les éléments contenus dans ce bulletin départemental ont pour objet de préciser et de compléter les perspectives et procédures tracées au niveau académique.

L'année 2014 - 2015 a été de nouveau marquée dans l'académie et le département par une augmentation de l'accès des élèves à tous les niveaux du second degré, notamment pour l'accès en lycée public en fin de 3^{ème} toutes formations confondues.

Cette dynamique encourageante, en phase avec les orientations définies par la loi de refondation, est due pour l'essentiel à votre engagement et à celui de vos équipes, ce dont je vous remercie très sincèrement.

Une analyse plus précise des parcours des élèves indique cependant quelques points de vigilance et de fragilité sur lesquels il nous faut progresser :

- L'Orientation Active Accompagnée (O2A) pour les élèves de SEGPA et de 3^{ème} les plus en difficulté : il convient d'approfondir les relations et continuités pédagogiques entre les établissements au sein de véritables réseaux pédagogiques, en favorisant les rencontres d'équipes collège/SEGPA – LP. L'organisation de stages conséquents d'O2A constitue un levier pour y parvenir.

- L'orientation en 1^{ère} technologique, notamment STI2D et STMG : celle-ci baisse depuis plusieurs années, ce qui prive ces voies d'excellence et de promotion sociale, d'un vivier d'élèves susceptibles d'accéder ensuite aux meilleures poursuites de formation post bac : il convient de tout mettre en œuvre pour redresser la situation.
- Le continuum bac – 3 / bac + 3, notamment pour l'accès des élèves de bac professionnel en BTS : l'augmentation importante de la demande et de l'acceptation de ces élèves en BTS dans l'académie constitue une amélioration certaine. L'augmentation des seuils pour 2016 demande que cette dynamique soit confortée. Il convient ainsi de rechercher et construire en réseaux d'établissements, les continuités pédagogiques les plus à même de faire réussir les élèves.
- La mise en place des réseaux Formation – Qualification – Emploi : FOQUALE : ces réseaux ont vocation à constituer un dispositif performant de veille et de prévention du décrochage. Un cahier des charges est en cours d'élaboration au plan départemental suite aux initiatives académiques : il conviendra de le mettre en œuvre dès que possible.

De manière plus générale, cette année scolaire 2015 – 2016 a vu l'entrée en vigueur de textes réglementaires essentiels dans le domaine de l'orientation : le caractère exceptionnel du redoublement – la mise en œuvre du Parcours Avenir – l'expérimentation dans l'académie du choix de l'orientation laissé aux familles en fin de 3^{ème} : cette expérimentation concerne 23 collèges du département.

Ces évolutions vont dans le même sens, à savoir un renforcement de la fluidité du parcours des élèves lesquels désormais progressent avec leur classe d'âge, accompagnés et guidés par les équipes éducatives, afin d'acquérir les capacités et compétences nouvelles pour agir sur leur parcours de formation et d'insertion.

Ces parcours ne sont cependant pas uniformes et les itinéraires peuvent être personnalisés et diversifiés avec le même but, obtenir la certification permettant une insertion sociale et professionnelle réussie.

Le nouveau collège qui se met en place rentrée 2016 constitue en cela un excellent outil pédagogique au service de la personnalisation, grâce notamment aux EPI et à l'accompagnement personnalisé. Des structures pédagogiques adaptées aux besoins de certains élèves sont renouvelées dans un esprit de remotivation et d'inclusion ; ainsi le passage par une 3^{ème} préparatoire à l'enseignement professionnel, l'accès à un EGPA (Enseignement Général et Professionnel Adapté) permettent aux élèves d'intégrer des formations avec les meilleures chances de réussite.

Enfin, l'organisation de passerelles au lycée entre les voies de formation, la mise en œuvre de l'orientation active en 1^{ère} GT et du continuum bac – 3 / bac + 3, sont des leviers essentiels pour poursuivre cette dynamique positive et promotionnelle des parcours des élèves jusqu'au bac et au-delà.

Dans le cadre de ce renouvellement profond, où les élèves avec leur famille ont de plus en plus de capacités d'action sur leur parcours de formation, il convient d'installer avec eux un dialogue d'autant plus continu et soutenu, à même de les outiller sur la connaissance des formations, des contextes professionnels, de l'analyse de leur parcours et des compétences acquises, du chemin qu'il reste à faire et des choix qu'ils auront à exprimer afin de les y préparer.

Toutes les formes de dialogue seront ainsi à rechercher jusqu'à l'aboutissement du processus : entretiens personnalisés d'orientation active, rencontres avec les équipes éducatives... Il convient de mettre à profit ce 3^{ème} trimestre pour parvenir à un projet consensuel d'orientation et d'affectation pour chaque élève, à même de l'inscrire dans un parcours de réussite et de se prémunir du décrochage.

3/3

Je sais que nous partageons la même ambition d'élever le niveau de formation et de qualification de nos élèves, gage pour eux d'une insertion sociale et professionnelle réussie. Sachez que je suis résolument à vos côtés pour vous soutenir et vous accompagner dans cette mission.

Le directeur académique



Luc LAUNAY